

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION EN CENTRE-VILLE, DU 14 MAI 2024 À 14H JUSQU'AU 26 MAI 2024 À 8H

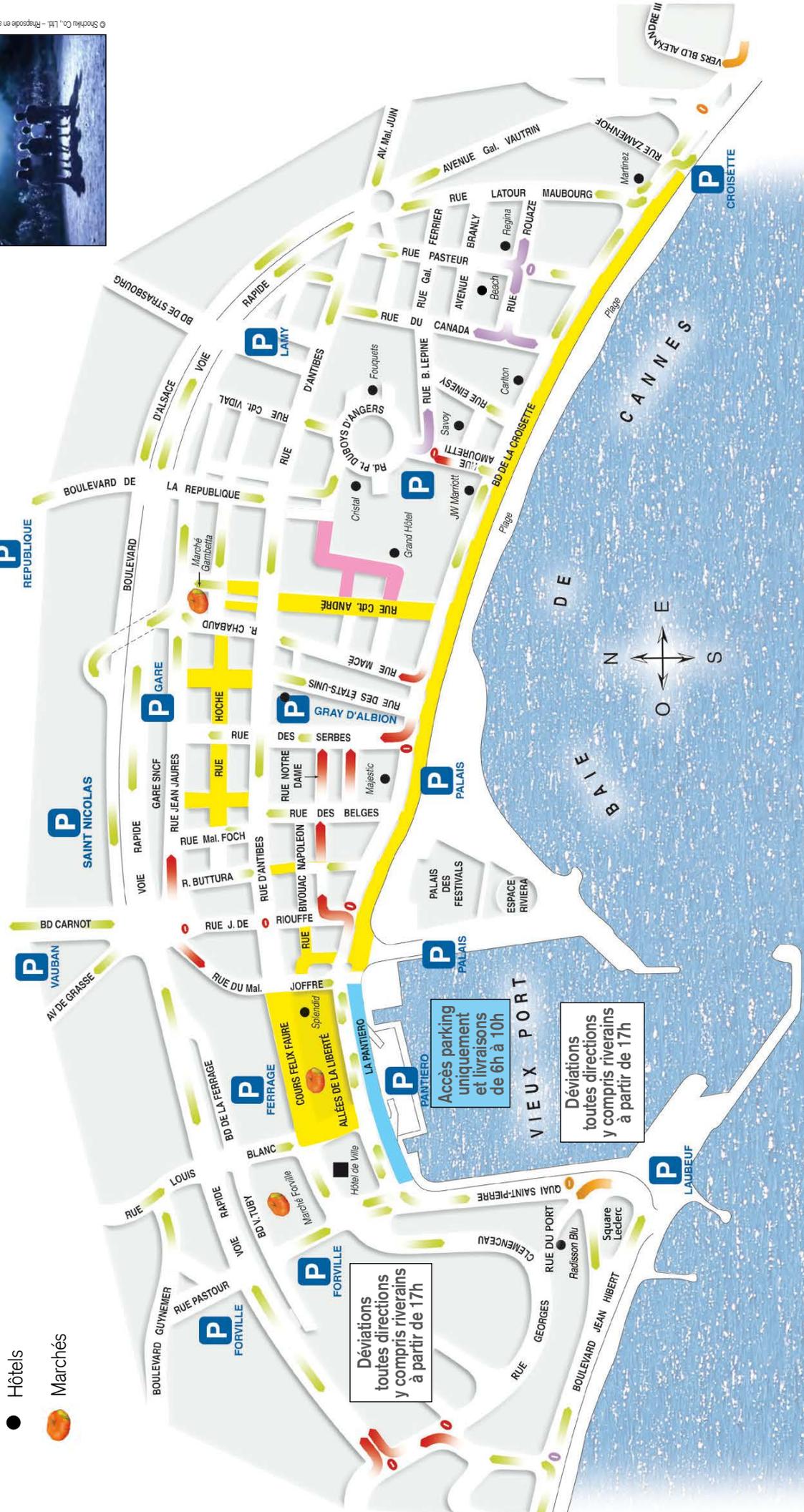


© Streetline Co., Ltd. - Raspede en azot d'Azura Kurosawa (1991) / Création graphique © Hérald Vilis

- Zone piétonne
- Zone piétonne à partir de 18h
- Sens de circulation
- Points de déviation mis en place à 15h
- Points de déviation mis en place à 17h
- Déviation à partir de 15h
- Déviation à partir de 17h
- Points de déviation complémentaires
- Déviations complémentaires

Les horaires de déviations sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon décision de Police

- Parkings
- Hôtels
- Marchés



Déviations toutes directions y compris riverains à partir de 17h

Accès parking uniquement et livraisons de 6h à 10h

Déviations toutes directions y compris riverains à partir de 17h